Cfdt des choix, des actes
Syndicat Francilien Communication Conseil, Culture

section de Paris15 pdc

Réorg 2010

14 Décembre 2009

Un point sur la Réorg

A la demande de la CFDT , la direction nous a reçu le 27 Novembre 2009, en bilatérale. L'objet de cette réunion était de recueillir des informations sur le projet de réorganisation en vue. La direction envisage un objectif de productivité qui passe par la suppression de 18 PT .
La CFDT ne se satisfait pas de ce simple calcul mathématique qui fait fi de l'amélioration des conditions de travail .

▪ Les services concernés

A la piétonne :

¤ 1 sar piétonne supprimée : 12 PF + 2 ,5 FE + 1FQ (on passe de 7 sar à 6 sar)
(3 sar à 8Q et 4sar à 6Q)

Aux lignes :

¤ 3 lignes supprimées : (on passe de 33 lignes à 30 lignes)

Cette « réorg » que la Poste appelle « adaptation des moyens à l'activité » est la conséquence d'une baisse de trafic. La réalité se suffit à elle-même pour le constater ! Est-ce réellement le cas pour le volume des recommandés, la CFDT émet un doute !

▪ Régimes de travail

Par ailleurs, la Direction nous a informé qu'il y aurait aucun changement concernant les régimes de travail. Vous serez toujours à ½ effectif le Lundi et Mardi et effectif complet le Mercredi, Jeudi, Vendredi et Samedi.
Pour les lignes, une ligne de UI/DR du Lundi au Vendredi sera créée.
Quant à l'organisation « Facteur d'Avenir », rien ne bouge, si ce n'est que les équipes s'agrandissent et les tournées s'allongent.

▪ Santé au travail

Pour la CFDT, ce n'est pas la première réorganisation à laquelle nous assistons et nous n'accepterons pas que le travail au quotidien des facteurs soit « démantelé ».
Et la santé au travail, qu'en fait-on ? Si la Poste dessert des « palmes de bronze ou d'argent », il semble que ce soit un sujet important !… Dans tous les cas, il l'est pour la CFDT !
Il est impératif, que les rythmes de travail et la charge d'emport soient pris en compte, car un trop fort gain de productivité serait nuisible aux conditions de travail.

Et c'est pourquoi, la CFDT sera très vigilante dans les négociations pour éviter une flexibilité exacerbée et porte les revendications suivantes :

- **Rééquilibrage des tournées (en toute concertation avec les agents)**
- **Transformation des CDD en CDI (les CDD positionnés provisoirement jusqu'à la réorg)**

Limitation des OS

■ Plan d'accompagnement social…

La direction nous a informé qu'un plan d'accompagnement social est mis en place sur le centre. Il est ouvert à tout agent, contractuel ou fonctionnaire, de la classe I à la classe III désirant se rapprocher de son domicile ou s'orienter vers une autre fonction. Cet accompagnement a permis à quelques agents de partir en province , alors qu'auparavant ce n'était qu'une « illusion » ! Ce dispositif est valable un an. Il est composé de deux volets (voici quelques exemples) :

- **1. l'accompagnement financier de la mobilité fonctionnelle de l'agent**

- un facteur qui souhaite aller vers un autre centre Paris, Banlieue ou Province, se rapprocher de son domicile, une indemnité (de 400€ à 2500€) lui sera allouée ;
- un agent courrier « manut » qui se réoriente sur les fonctions de « facteur » vers un autre centre ou DOTC , une indemnité de (1000€ à 3000€) lui sera allouée.

2 . l'accompagnement de la mobilité géographique

- mobilité géographique sans changement de domicile familial (selon le trajet domicile/travail aller ou retour, l'indemnité peut aller de 300€ à 2500€ ;
- mobilité géographique avec changement de domicile familial dans le but de diminuer le temps de trajet domicile-travail (l'indemnité est de 5000€ et 1000€ en plus pour chaque enfant à charge).

Il est clair que la CFDT ne peut pas être d'accord avec ces décisions, dés lors qu'il y a reprises d'emplois ! Le bilan aurait pû être plus lourd, mais il est suffisant pour nuire aux conditions de travail des facteurs. Les évolutions de la Poste et la « facture crise » ne doivent pas servir d'alibis pour supprimer sans cesse des postes de travail. Bien au contraire, la Poste devrait servir d'exemple pour développer un service public de qualité, respectueux de ses personnels et des usagers.

Bulletin d'adhésion à la CFDT

NOM (M., Mme, Mlle) .....Prénom ..... Date de naissance .....

Adresse personnelle .....

Code postal .....Ville .....

Etablissement ..... Ville .....

Niveau de fonction .....Salaire net imposable ..... Indice brut .....
ou grade de reclassement

J'adhère au syndicat CFDT SF3C, affilié à la Fédération Communication, Conseil, Culture.
❒ Je souhaite un paiement automatisé des cotisations tous les mois. Je joins un relevé d'identité bancaire ou postal.

Date : Signature :

Avec la CFDT, SOYONS [RESPECTÉS]